

ADMINISTRATION :

16, Rue Jacques-Callot, 16

PARIS (6^e)

Téléphone : Gobelins 11-60

Paraissant le 1^{er} de chaque mois

le Paria 報働勞

TRIBUNE DES POPULATIONS DES COLONIES

Abonnement, Un an : 3 francs

L'Union Intercoloniale

L'Union Intercoloniale continue son excellente besogne d'organisation et prépare un programme d'études et de recrutement pour la rentrée d'octobre.

Après le compte rendu de la cérémonie du cimetière Montparnasse, dont nous nous sommes fait l'écho dans notre numéro de juillet, nous sommes heureux de remarquer que son activité ne se ralentit pas, en publiant les documents ci-dessous.

APPEL

aux populations des colonies

Les membres de l'Union Intercoloniale, association des originaires de toutes les colonies, réunis en Assemblée générale le dimanche 28 mai 1922, à Paris, ont voté, à l'unanimité, l'appel suivant :

« Frères des Colonies, en 1914, les Pouvoirs publics aux prises avec un effroyable cataclysme, se sont tournés vers vous et vous ont demandé alors de consentir votre part de sacrifice pour la sauvegarde d'une patrie qu'on disait vôtre, et dont, jusqu'alors, vous n'aviez connu que l'esprit de domination.

« Pour vous déterminer, on n'a pas manqué de faire luire à vos yeux, les avantages que votre collaboration vous vaudrait. Mais la tourmente passée, comme devant, vous restez soumis au régime de l'indigénat, aux juridictions d'exception, privés des droits qui font la dignité de la personne humaine : liberté d'association, de réunion, liberté de la presse, droit initial de circuler librement, même dans votre pays, voilà pour le côté politique.

« Au point de vue économique, vous restez soumis à l'impopulaire et lourd impôt de capitation et de portage ; à l'impôt de la gabelle ; à l'empoisonnement et à la consommation forcée de l'alcool et de l'opium, comme en Indochine ; à la garde de nuit comme en Algérie pour veiller sur le bien des requins coloniaux.

« A travail égal, vos efforts restent moins rémunérés que ceux de vos camarades européens.

« Enfin on vous a promis monts et merveilles.

« Vous vous apercevez maintenant que ce n'était que mensonges.

« Que faut-il faire pour arriver à votre émancipation ?

« Parodiant la formule de Karl Marx, nous vous disons que votre affranchissement ne peut venir que de vos propres efforts.

« C'est pour vous aider dans cette tâche que l'Union Intercoloniale a été fondée.

« Elle groupe, avec le concours de camarades métropolitains sympathiques à notre cause, tous les originaires des colonies, résidant en France.

« Moyens d'action : Pour réaliser cette œuvre de justice, l'U. I. entend poser le problème devant l'opinion publique à l'aide de la presse et par la parole (conférences, meetings, utilisation de la tribune des assemblées délibérantes par nos amis détenteurs de mandats électifs) et enfin par tous les moyens en notre pouvoir.

« Frères opprimés de la métropole, dupes de votre bourgeoisie, vous avez été des instruments de notre conquête ; pratiquant cette même politique machiavélique, votre bourgeoisie entend aujourd'hui se servir de nous pour réprimer chez vous toute velléité d'affranchissement.

« En face du Capitalisme et de l'Impérialisme, nos intérêts sont les mêmes : souvenez-vous des paroles de Karl Marx :

« Proletaires de tous pays, unissez-vous. »

« L'Union Intercoloniale ».

Civilisation assassine

Dernièrement, nous avons signalé dans cette même tribune une série d'assassinats commis par nos « civilisateurs » et qui restent impunis. Hélas ! la liste noire s'allonge chaque jour, douloureuse.

Tout récemment encore, un Annamite, âgé de 50 ans, et employé depuis 25 ans dans le service des Chemins de fer de Cochinchine, a été assassiné par un fonctionnaire blanc. Voici les faits :

Lé-Van-Taï avait sous ses ordres quatre autres Annamites. Leur fonction consistait à fermer les accès du pont au passage des trains, et à l'ouvrir à la batellerie. La consigne prescrivait la fermeture du pont 10 minutes avant que les trains passent.

Le 2 avril, 16 heures 30, un des Annamites venait de fermer le pont et d'abaisser le signal. Juste à ce moment, arriva une chaloupe administrative transportant un fonctionnaire de l'arsenal de la marine qui revenait de la chasse. La chaloupe se mit à siffler. L'employé indigène se porta alors au milieu du pont, agitant son drapeau rouge pour faire comprendre aux gens du petit vapeur que le train allait passer et que, par conséquent, le passage était fermé. Et voici ce qui se passa : La chaloupe accosta un pilier du pont. Le fonctionnaire sauta à terre et se dirigea, l'air furieux, vers l'Annamite. Ce dernier, prudent, se sauva dans la direction de la maison de son chef Taï. Le fonctionnaire le poursuivit en lui lançant des pierres. Ayant entendu le bruit, Taï sortit de chez lui et alla au-devant du représentant de la civilisation qui l'apostropha : « Espèce de brute, pourquoi n'ouvres-tu pas ? » Pour toute réponse, Taï qui ne sait pas parler français, montra du doigt le signal rouge. Ce simple geste exaspéra le collaborateur de M. Long qui, sans autre forme de procès, tomba sur Taï et, après l'avoir bien « passé à tabac », le poussa dans un feu de brazier qui se trouvait près de là.

Horriblement brûlé, le garde-barrière annamite fut transporté à l'hôpital, où il mourut après six jours d'atroces souffrances internes.

Le fonctionnaire n'a pas été inquiété. A Marseille, on expose la prospérité officielle de l'Indochine ; on meurt de faim en Annam. Ici on chante le loyalisme, là-bas, on assassine ! Qu'en dites-vous, mille et mille fois majestueux Kai Dinh et Excellence Sarraut. — NGUYEN A. Q.

P.-S. — Alors que la vie d'un chien d'Annamite ne vaut pas une sapèque, pour une égratignure au bras, M. l'inspecteur général Reinhardt reçoit 120.000 francs d'indemnité. Egalité ! Egalité chérie !

La question de Tanger

Comme on prévoit une conférence pour régler les destinées de notre ville, les journaux espagnols recommencent à réclamer Tanger pour leur nation. J'ai déjà fait remarquer que si à Tanger plus de la moitié de la population parle castillan, c'est que cette moitié se compose d'Israélites, sujets marocains, mais descendants des juifs expulsés jadis de l'Espagne et en ayant conservé la langue. En réalité, il y a ici 7.000 Espagnols, ce qui représente une minorité de la population totale (35.000 habitants) surtout israélite et musulmane, tout en étant la plus grosse des colonies d'Européens. La France a seulement un millier de ses nationaux, mais excipe de ses intérêts dans le commerce local et dans les terrains à bâtir, encore que, de ce point de vue aussi, ce soit les Marocains, musulmans ou juifs, qui possèdent presque toutes les maisons.

En réalité et malgré les criaileries nationalistes des quotidiens A. B. C. et El Sol, l'opinion espagnole ne désire pas plus l'occupation de Tanger que la continuation de l'interminable expédition marocaine, si impopulaire. Ces campagnes sont fomentées par le militarisme espagnol, intéressé à éterniser son intervention dans le Piff, et surtout par l'Angleterre, qui, avant tout, veut évincer la France de Tanger parce qu'elle craint — et c'est naturel, l'installation du militarisme français sur le détroit de Gibraltar.

Quoi qu'il en soit, le statut de Tanger, qui devait être réglé dès après l'armistice, est à déterminer promptement maintenant que la voie ferrée du Tanger-Fez est sérieusement poussée, certains tronçons étant en voie d'achèvement. Il faut outiller le port et la future gare. Nous ne demandons pas à la future conférence franco-hispano-britannique la possibilité de convertir notre minuscule territoire (30 kilomètres de côté à peine) en repaire de sous-marins ou autres horreurs européennes. Déjà les rivalités des puissances et des diplomates ont ruiné, depuis 1912, tout notre commerce et notre tourisme. Les habitants de Tanger demandent simplement qu'on les laisse administrer et développer leur ville qui deviendrait libre et internationale.

(Humanité du 23 juillet 1922).

"GOUTS SPÉCIAUX"

L'Empereur d'Annam Kai Dinh a été l'objet, depuis son arrivée à Paris, d'un siège en règle, de la part de certaines beautés professionnelles. Il a reçu d'elles des lettres enflammées, et des photographies suggestives. Mais, Kai Dinh est un sage. Il a fait jeter au panier, lettres et photos, se refusant à donner la moindre réponse aux demandes qui lui étaient adressées.

M. Albert Sarraut, interrogé à ce propos, par une fort jolie femme, lui a répondu :

— Sa Majesté a des goûts très spéciaux.

La dame fut très étonnée et voulut pousser plus à fond son interrogatoire, mais le ministre des Colonies esquissa un mouvement de retraite :

— Elle n'aime que la lecture, dit-il.

La dame demanda :

— Que lit-il actuellement ?

— Platon, répondit M. Albert Sarraut.

(Aux Ecoutes.)

Que S. M. Kai Dinh soit sage, nous n'en doutons pas. Mais la sagesse n'exclut point la politesse, et nous nous permettons de dire très respectueusement à S. M. que son geste, aussi majestueux soit-il, manque totalement de galanterie. On tremble rien qu'en pensant que ces galantes dames, éprises des choses impériales et impérieusement dédaignées, ne manqueront pas de diriger toute leur terrible revanche sur les sujets de Sa Majesté. S. Ex. le Ministre est un homme éloquent. Il connaît son vocabulaire. Or, sa réponse à la jolie dame, est fort équivoque. Que veut-il dire exactement par « goûts spéciaux » ? Est-ce, par hasard, que sa très lettrée et très artiste Majesté ait déjà fait la connaissance d'un artiste connu et d'un poète renommé, malgré sa récente arrivée dans la ville lumière ? Poser la question c'est lui répondre. Après que la dame eut voulu pousser plus à fond et que S. Ex. eut esquissé un mouvement de retraite, l'éloquente équivoque continue : Bien que dans Thèétète il y ait thé, comme dit Victor Hugo, nous ne croyons pas que M. le ministre lise les œuvres du maître. D'histoire, puisqu'elle a toujours besoin d'un interprète pour se faire comprendre en français (et aussi en grec). C'est pourquoi, lorsque M. le Ministre dit qu'Elle est en train de lire Platon, il n'a pas achevé son mot. C'est Platon... ique qu'il voulait dire probablement.

Amicus Plato, sed magis amica veritas.

Et nous répondons :

« Ami Platon, Sa Majesté aime voir. »

Ng. A. Q.

"Le Paria" bi-mensuel

L'administration du Paria est heureuse de constater que les grands succès qu'elle attendait n'ont pas tardé à venir couronner ses efforts ; aujourd'hui notre journal est lu par beaucoup de personnes de tous les continents.

En conséquence, après les vacances, nous croyons pouvoir faire paraître le Paria deux fois par mois. A ce sujet, nous donnerons plus tard des renseignements plus détaillés ; pour le moment, nous nous contentons d'annoncer cette bonne nouvelle à nos nombreux amis de France, des Colonies et de tous pays.

LA FEMME ANNAMITE ET LA DOMINATION FRANÇAISE

La colonisation est déjà par elle-même un acte de violence du plus fort contre le plus faible. Cette violence devient plus odieuse encore lorsqu'elle s'exerce sur les enfants et sur les femmes.

Il est d'une douloureuse ironie de constater que la civilisation — symbolisée en ses différentes formes, liberté, justice, etc., par la douce image de la femme et agencée par une catégorie d'hommes réputés champions de la galanterie — fasse subir à son emblème vivant les traitements les plus ignobles et l'atteigne honteusement dans ses mœurs, dans sa pudeur et dans sa vie.

Le sadisme colonial est d'une fréquence et d'une cruauté incroyables, mais nous nous contentons de rappeler ici seulement les quelques faits qui ont été vus et relatés par des témoins non suspects de partialité, et qui permettront à nos sœurs d'Occident de comprendre et la valeur de la « mission civilisatrice » monopolisée par le capital, et la souffrance de leurs sœurs des colonies.

« A l'arrivée des soldats, raconte un colonial, la population a fui, seuls sont restés deux vieillards et deux femmes : une vierge et une mère allaitant son nouveau-né et tenant par la main une fillette de huit ans. Les soldats avaient demandé de l'argent, de l'eau-de-vie et de l'opium. Et comme on ne comprenait pas, devenus furieux, ils avaient à coups de crosse assommé l'un des grands-pères. Ensuite, pendant de longues heures, deux d'entre eux, déjà ivres en arrivant, s'étaient amusés à cuire l'autre vieux à un feu de branches. Cependant les autres violaient les deux femmes et la fillette ; puis, ils les avaient massacrées la petite. La mère alors, avait pu s'enfuir avec son autre enfant et, à cent mètres de là, cachée dans une brousse, avait vu martyriser sa compagne. Pour quel motif, elle n'en sait rien, mais la jeune fille, couchée sur le dos, garrottée, bâillonnée, un de ces hommes, à plusieurs reprises, lui enfonçait doucement, ligne à ligne, sa baïonnette dans le ventre, et, très lentement, la retirait. Puis ils avaient coupé le doigt de la morte, pour ravir une bague, et sa tête pour voler un collier.

« Sur le terrain plat des anciennes salines, les trois cadavres sont restés : la fillette mise à nu, la jeune femme éventrée, dont l'avant-bas gauche raidi dresse vers le ciel indifférent un poing serré, et le cadavre du vieux, horrible celui-là, nu comme les autres, défilé par la cuisson, avec sa graisse qui a coulé, fondu et s'est figée avec la peau du ventre boursoufflée, rissolée, dorée, comme la peau d'un porc grillé. »

(A suivre.)

NGUYEN AI QUAC.

La Vague de Paresse

Le patronat a osé naguère traiter les ouvriers démobilisés de paresseux, il leur a imputé la responsabilité de la crise économique et on a conclu à l'existence « d'une vague de paresse ».

En 1854, un sénatus-consulte a promis aux colonies, alors jeunes, une législation homogène et moins anarchique. A l'heure actuelle nous attendons encore cette législation. Il y a eu une vague de paresse !

L'article 24 de la loi du 31 mars 1922 sur les loyers ordonne au gouvernement de rendre, dans un délai de six mois, des décrets qui édicteront dans les colonies et protectorats, autres que la Tunisie et le Maroc, les dispositions qui pourront être nécessaires.

Il faut attendre ces décrets. Mais...

...il y aura une vague de paresse !

Lettre ouverte

à M. Albert SARRAUT

Ministre des Colonies

Excellence,

Nous savons parfaitement bien que votre affection pour les indigènes des colonies en général, et en particulier pour les Annamites, est grande.

Sous votre proconsulat, le peuple d'Annam a connu la vraie prospérité et le réel bonheur, bonheur de voir pulluler dans tout le pays des débits d'alcool et d'opium qui, concurremment avec les fusillades, la prison, la démocratie et tout l'appareil perfectionné de la civilisation moderne, rendent l'Annamite le plus avancé des Asiatiques et le plus heureux des mortels.

Cet acte de bienveillance nous évite la peine de retracer tous les autres ; tels que le recrutement et l'emprunt forcés, les répressions sanglantes, le détronement et l'exil d'un roi, la profanation des lieux sacrés, etc.

Comme dit un poème chinois : « Le vent de la tendresse suit le mouvement de votre éventail et la pluie de la vertu précède la trace de votre voiture. » Devenu suprême chef de toutes les colonies, votre sollicitude particulière pour les Indochinois ne fait qu'augmenter avec votre grandeur. Vous avez créé, à Paris même, un service spécialement chargé — surtout pour l'Indochine, précise un organe colonial — de surveiller les indigènes résidant en France.

Mais « surveiller » seulement paraissait insuffisant à la pitié paternelle de Votre Excellence, et Elle a voulu faire mieux. C'est pourquoi, depuis quelque temps, Elle a octroyé à chaque Annamite — cher Annamite, comme dit V. E. — des aides de camp particuliers. Bien que très primaires dans l'art de Sherlock Holmes, ces braves gens sont très dévoués et particulièrement sympathiques. Nous n'avons que des louanges à faire à leur égard, et des compliments à faire à l'égard de leur chef, Votre Excellence.

Nous sommes sincèrement touchés de l'honneur que Votre Excellence a eu l'extrême bonté de nous faire, et nous l'aurions acceptée avec la reconnaissance la meilleure si cet honneur ne nous paraissait pas un peu superflu et s'il n'excite pas des envies et des jalousies.

Au moment où le Parlement cherche à faire des économies, à comprimer le personnel des administrations ; où le budget se trouve largement troué ; où l'agriculture et l'industrie manquent de bras ; où l'on cherche à imposer les salaires des travailleurs, et où la repopulation réclame toutes les énergies productrices, il nous semblerait antipatriotique d'accepter, à un moment pareil, des faveurs personnelles qui occasionnent nécessairement le gaspillage des forces de citoyens condamnés — comme les aides de camp — à l'oisiveté, et la dépense de l'argent péniblement sué par le prolétariat.

Par conséquent, tout en restant votre obligé, nous déclinons respectueusement cette distinction flatteuse pour nous, mais trop coûteuse pour le pays.

Si Votre Excellence voulait absolument connaître ce que nous faisons tous les jours, rien n'est plus facile : nous publierons chaque matin un bulletin de mouvement et Votre Excellence n'aura qu'à se donner la peine de lire.

D'ailleurs, notre emploi du temps est tout à fait simple, et presque invariable :

Le matin : de 8 à 12, à l'atelier.

L'après-midi : au bureau des journaux (de gauche, naturellement) ou à la bibliothèque.

Le soir : dans notre chambre, ou dans des conférences éducatives.

Dimanches et fêtes : visite des musées ou d'autres lieux intéressants.

Voilà !

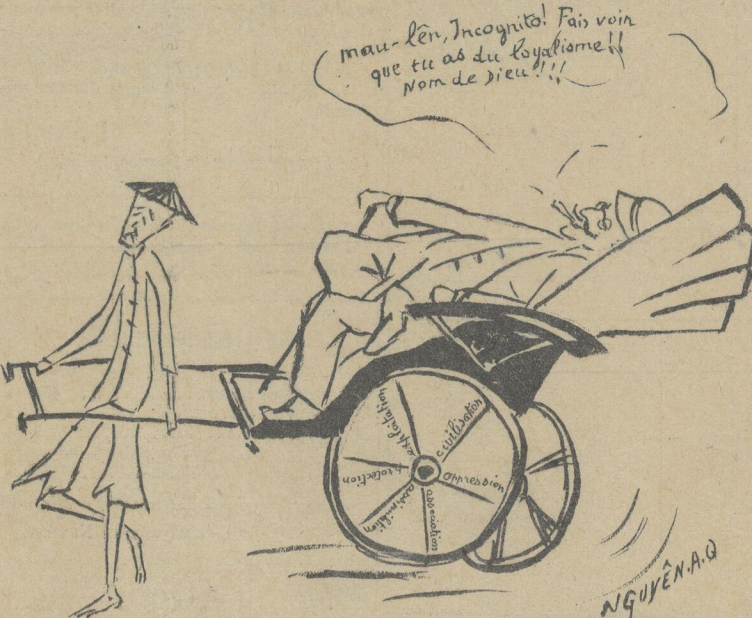
En espérant que cette méthode commode et rationnelle donnera satisfaction à Votre Excellence, nous lui prions d'agréer, etc.

Nguyen Ai Quoc.

Avis important

Vu la modicité du prix de l'abonnement, nous espérons que tous nos camarades feront preuve de bonne volonté pour assurer la vie du Paria.

Nous prions donc les camarades à qui nous avons envoyé régulièrement notre journal, de nous envoyer le montant de l'abonnement.



TRIBUNE DE L'INDO-CHINE

Sa Majesté Kaï Dinh
Empereur d'Annam

Annam...

A l'heure où paraissent ces lignes, l'empereur Kaï Dinh, au fin visage d'adolescent, embarquant sur un paquebot long-courrier de la ligne d'Extrême-Orient, sera bien près d'être l'hôte de la France qui, une semaine durant, le va traiter avec des honneurs souverains. Laissez-moi vous présenter ce séduisant et énigmatique prince d'Asie tel que je l'ai connu en son pays d'Annam.

Kaï Dinh! A la seule musique de ces syllabes rares qui émeuvent nos imaginations occidentales, nous évoquons tous les fastes de la vieille Asie, le cérémonial compliqué, les palais aux toits courbés, les mandarins aux yeux bridés, les danseuses hiératiques sur leur estrade laque et or, tout cet ordre de choses rituel, artiste et légendaire dont les voyageurs au long-cours se sont plu à nous rapporter l'étrange survivance. Si nous savons que le prince en qui s'incarnent ces traditions millénaires dépasse à peine la trentaine, qu'il est de bonne mine, gracieux comme un page, élégant et lettré, notre curiosité redouble. Le personnage, cette fois, est digne de la chronique.

Lors de ma relation du voyage de Joffre en terre d'Indo-Chine, je vous ai décrit Hué, la capitale de l'empire, tout entière renfermée, à la manière des vieilles cités romaines, dans le palais royal. Derrière les douves, pont-levis, tours et remparts à la Vauban grouille la cité indigène : corps de garde, pagodes, yamens des princes, harems, échoppes d'artisans, taudis, boutiques.

Ici, sous notre tutelle, chéri de son peuple, entouré de sa cour, vit en sa sixième année de règne le douzième empereur du nouvel Annam, Kaï Dinh, dont le nom signifie littéralement « fondation de l'ère tranquille ».

De même vous ai-je conté le matin glorieux de janvier, où en présence de toute sa cour, entourée des six ministres de son co-mat (gouvernement), la jeune Majesté, accueillant sur le seuil de la salle du trône le vieil homme de guerre, lui remit après les trois « lai » (saluts) rituels de bienvenue, un sceptre de jade, bâton de commandement comme jadis les rois d'Annam en offraient à leurs maréchaux victorieux. Depuis que la Chine s'est proclamée République, c'est en cette cour de Hué, plus encore qu'à la cour du Mikado, que se sont réfugiés la pompe asiatique et le souci de notre gouvernement l'oblige, Kaï Dinh passe ses heures en compagnie de ses lettrés, à la recherche des protocoles oubliés, des formules abolies, des usages et coutumes tels que les pratiquèrent ses ancêtres souverains. Artiste, amoureux des étoffes rares, plein d'ingénieuses trouvailles, c'est lui qui dessine les habits de parade de ses grands mandarins, les tenues éclatantes de ses satellites et de ses pages. Puisant dans les coffres de l'antique trésor impérial il sait, avec d'anciennes soies bariolées, avec les satins, les moires, les brocarts, se composer de somptueuses robes de cour que, tel un maître-couturier, il coupe lui-même, rehausse d'étonnantes ceintures, pique de nœuds et de bouffettes. Ce goût des soies et des satins se double d'une véritable passion pour les bijoux. Ses mains baguées à chaque doigt, son cou

alourdi de colliers ciselés, ses bras cerclés de bracelets d'or vierge, jettent des lueurs d'icônes; ses tresses à trois rangs de grosses perles, ses sabres aux poignées incrustées de pierreries, ses pipes à opium cabochées de rubis et d'émeraudes forment une collection du plus haut prix.

Possesseur de nombreux pur sang, conservant dans un coin du parc un troupeau d'éléphants sacrés, ayant à sa disposition cinq automobiles plus magnifiques l'une que l'autre, c'est cependant en palanquin et chaise à porteurs qu'il aime surtout se promener.

Ainsi, à petites étapes, gage-t-il son yamen d'être qui, au pied du col des nuages, se mire dans les eaux mortes de la lagune. A son passage comme à l'approche d'un bouddha vivant, les villages tendent leurs autels des ancêtres et s'agenouillent face en terre pour ne point offusquer son impérial visage de leurs vils regards plébéiens.

Efféminé de corps et d'âme, mince, indolent, félin, énigmatique, Kaï Dinh inquiète plus qu'il n'attire. Voluptueux, ébloui par son goût maladif pour les parfums, les pâtes, les onguents, il se fardé et en vraie coquette, se fait les cils et se rougit les lèvres. On lui connaît trois femmes légitimes, l'une portant le titre de reine, qui est la fille du ministre des rites, les deux autres concubines avec le titre de reine de second rang : le prince héritier, âgé de 9 ans, est le fils de la première concubine. A son harem cependant, il préfère la compagnie des vieux lettrés qui savent, d'un pinceau habile, tracer sur parchemin des poèmes en trois encre, les jeux des mimes et baladins, ou, choisis parmi les 6.000 princes qui peuplent le palais, l'entretien familier de quelques favoris. Sa liste civile s'élève à près de deux millions de piastres, soit, au cours du change, environ 15 millions de francs ; là-dessus ne sont point compris les frais de la Cour, du personnel domestique, des réceptions, des écuries, de la garde, ni des princesses et de leur suite que la France protectrice prend généralement à sa charge.

Cette féminité qui caractérise le souverain d'Annam, se traduit chez lui encore par un souci excessif de plaisir. Dès qu'un Européen de qualité est signalé dans la capitale, le roi lui accorde audience et le retient à sa table, qu'il a toujours opulente, bien servie et soignée, sous les ordres d'un maître-queux de France. Connaissant la vanité humaine, aux nombreuses décorations d'Annam, il a ajouté des ordres personnels qu'il distribue libéralement. Deux surtout font fureur, l'un pour les hommes, le Khim Khanh, plaquette d'or sertie de perles fines, l'autre à l'intention du beau sexe, le Khim Boi, ordre des femmes vertueuses qui, taillé en forme de pendentif triangulaire fait merveille sur une gorge svelte.

S'il veut signifier à quelque personnage de marque sa particulière reconnaissance, Kaï Dinh n'hésite pas à lui décerner titres et lettres de noblesse. Ainsi pour l'avoir triomphalement promené à travers le Tonkin et l'avoir traité en souverain de Hanouï, M. Sarraut, lors de son second proconsulat, s'est vu en bonne et due forme nommé prince d'Annam. Tel autre résident supérieur qui l'avait exagérément flatté, presque gâté, fut créé duc.

Jeune, bien fait, riche comme un rajah, constellé de bijoux et de gemmes, distribuant croix et brevets, anoblissant ceux qui lui plaisent, voilà, ou je me trompe fort, un monarque d'Asie qui, à Paris comme à Marseille, va être furieusement couru.

ANDRÉ DE TEMPERAS.

(Le Petit Marseillais.)

Tribune de la Guyane française

UN NOUVEAU SCANDALE

Est-il vrai que le Gouvernement français alias M. Albert Sarraut, ministre français des Colonies, aurait cédé, loué, nous ne disons pas vendu, à une puissante compagnie américaine à Maroni (Guyane) d'immenses terrains qui sont si vastes qu'ils prennent l'aspect de véritable territoire ? Est-il bien vrai que cette compagnie américaine aurait le monopole de la prospection minière, des barques, des chemins de fer, des assurances, etc., à l'exclusion des compagnies de toute autre nationalité, y compris les maisons françaises, qui n'auraient pas le droit de s'y installer, et tout cela pour une période de 90 ans ?

Si cela est vrai, avec les tractations que comporte certainement ce genre d'opération, il s'agirait d'un véritable scandale digne de ceux du Togo, dévoilés récemment à la tribune du Parlement par le vaillant et courageux député de la Guadeloupe, René Boisneuf.

Compatriotes des Colonies,

« LE PARIA » est votre journal ; lisez-le et faites-le lire.

L'UNION INTERCOLONIALE

remercie le camarade Boisneuf, député de la Guadeloupe, de la communication qu'il a bien voulu faire à l'Assemblée générale réunie le dimanche 23 juillet 1922 et des sentiments qu'il a bien voulu exprimer.

Elle le félicite de l'attitude qu'il prend chaque jour dans les questions relatives à la politique coloniale, et l'encourage à persévérer dans la voie où il s'est engagé tendant à dénoncer sans répit : les abus de toutes sortes dont sont victimes les populations indigènes ; les constantes et odieuses violations de la loi qui tendent, avec l'appui des représentants du gouvernement, à élever la fraude, en matière électorale, à la hauteur d'une institution, aboutissent à discréditer aux yeux de la métropole l'exercice des droits publics par nos compatriotes des Antilles portant ainsi un coup fatal à l'accession des indigènes coloniaux à la qualité de citoyen.

NÉCROLOGIE

L'Union Intercoloniale vient de faire une perte cruelle en la personne de l'un de ses plus dévoués membres, Benoît Déluge, décédé le 2 juillet 1922, à l'hôpital Laënnec, enterré le 4 juillet au cimetière de Bagneux.

Les camarades se rappellent que l'Union Intercoloniale, ayant appris le mauvais traitement dont Déluge était l'objet, écrivait au chef de service de santé dont relève l'hôpital Laënnec une lettre de protestation. Ce chef de service nous a promis d'ouvrir une enquête et de nous répondre ensuite. Nous attendons encore cette réponse.

L'Union Intercoloniale et Le Paria prennent une large part au deuil qui frappe la famille de Déluge.

SABRE ET GOUPIILON

Il paraît que l'autorité civilo-militaire de Nossi-Bé (Madagascar) veut faire distraire du budget de la colonie 5.000 francs pour l'entretien de l'église.

On a dit cependant que le cléricisme n'était pas un article d'exportation ?

*

Le 26 mai a eu lieu à Tunis une cérémonie suivie de banquet en l'honneur du général Mangin et des poilus, musulmans, catholiques, juifs, etc.

Le fonctionnaire président de la Ligue a sollicité de Mgr Raoul la dispense pour les invités de ne pas faire maigre ce jour-là.

Inutile de commenter, n'est-ce pas ? Le fait dit ce qu'est l'esprit dans ce milieu-là.

P. ERARD.

(Le Libre-Penseur de France, 20 juin.)

Les annonces sont reçues à « Clarte », 16, rue Jacques-Callot, Paris (6°).

SOUSCRIPTION

Listes précédentes 434 »
M. Lalande 2 »
M. Blerald 7 »
Total 443 »

Le Gérant : J.-B. NEYRAT.



L'Émancipatrice, Imp. coopérative.
Rue de Pondichéry, 3, Paris
TARRIANT, administrateur-délégué.

TRIBUNE DE MADAGASCAR

DU STATUT INDIGÈNE
à Madagascar

La Ligue Française pour l'accession aux droits de citoyen des Indigènes de Madagascar, nous prie d'insérer l'extrait d'une lettre d'un Malgache :

« Il nous est difficile de faire parvenir des renseignements en France. Dans la colonie on ne veut pas qu'on sache dans la Métropole ce qu'on entend par « statut indigène » ; quelles sont les mesures souvent arbitraires imposées aux Malgaches sujets.

« La plupart des Européens demandent à maintenir le statu quo chez nous, afin que nous continuions à être corvéables et taillables à merci. Naturellement l'égoïsme est inséparable de l'homme ; mais à Madagascar, il est poussé au paroxysme au détriment des natifs du pays.

« Il est inutile de vous dire que, dans l'ensemble, les Malgaches méritent la qualité de citoyen français. Ce qu'ils ont fait tant à Madagascar qu'en Europe pendant la guerre ne laisse aucun doute à ce sujet.

« Le service militaire imposé sous forme d'engagement volontaire vers la fin de la guerre, était accepté de bon cœur et cependant les Malgaches savent que seuls les citoyens doivent le service militaire obligatoire.

« Le Malgache n'a ni mœurs particulières ni religion ethnique susceptibles de l'empêcher de s'assimiler la civilisation française. Si certaines races restent encore arriérées, c'est tout simplement parce que l'éducation et l'instruction leur ont manqué jusqu'ici, et ce n'est pas de leur faute. Elles sont susceptibles de progrès comme tous les autres hommes ; mais il faut qu'on se mette sincèrement à les instruire et à les éduquer.

« Le jour où ces indigènes deviendront citoyens français, les enfants recevront une instruction et une éducation françaises, des petits Malgaches on fera des petits Français ; tandis qu'actuellement, avec la politique dite « d'association », le progrès est nécessairement lent. L'enseignement actuel a pour but de faire des indigènes « des indigènes ». Les programmes et les maîtres sont ajustés à cette politique.

« Sous le règne de Ranavalona, il n'y avait qu'une seule catégorie d'écoles ; les écoles où l'on recevait les enfants des hommes libres recevaient aussi les enfants des esclaves. Maintenant que nous sommes sous le Gouvernement de la République Française, il y a deux catégories d'écoles : celles où l'on fait des hommes libres (écoles européennes) et celles où l'on fabrique des sujets (écoles indigènes).

Décret du 3 mars 1909 (Naturalisation). — Dans sa rédaction simple et claire, ce décret paraît accorder l'accession de tout indigène remplissant les conditions qui y sont prévues aux droits de citoyen. Erreur ! La bureaucratie a inventé des complications pour ouvrir toute grande la porte au favoritisme qui frise le scandale parfois.

« Depuis 1909, une vingtaine de Malgaches ont été admis à jouir des droits de citoyen, par application de ce décret du 3 mars 1909. Ose-t-on affirmer que les autres Malgaches encore sujets, sont réellement inférieurs à leurs

compatriotes favorisés ? Si ces derniers sont classés parmi les indigènes les plus évolués, des milliers d'autres indigènes ont aussi atteint le degré où ils sont arrivés — socialement parlant. — Dans ces conditions, pourquoi ces milliers de Malgaches sont-ils encore sujets ? Tout simplement parce que l'application de ce décret est telle qu'il est permis de dire que ce décret a été provoqué en faveur de quelques individus seulement, qui sont venus grossir malheureusement le nombre de nos « maîtres ».

« Ose-t-on affirmer que les demandes rejetées émanaient des Malgaches tarés ? Il est vrai que « quand on veut noyer son chien, on dit qu'il est enragé ».

Administration. — Ces temps derniers des arrêtés ont été pris et admettent des indigènes (deux par chambre) à siéger au conseil d'administration, à la chambre consultative de commerce, etc... Ceci n'a été fait, j'ose le dire, que pour la forme seulement. Tout d'abord, ces membres indigènes ne représentent même pas le septième du groupement auquel ils appartiennent.

Ensuite, ils sont choisis par le gouvernement lui-même qui, pour la plupart du temps, ne reconnaît que ses quémandeurs de décoration et d'honneur ; des Malgaches de la vieille école qui disent « oui » ou « non » suivant le désir du blanc pour être agréable à ce dernier, au risque de voter même contre l'intérêt général de leurs compatriotes. En un mot, ils ne sont là que pour faire acte de présence !!! Et voilà ce que l'on appelle « nos représentants officiels auprès du gouvernement de notre pays » !!! Et voilà comment nous prenons part à l'administration !!!

Abus de pouvoir. — Je ne parlerai pas des abus multiples dont les sujets seuls ont été victimes.

« Depuis que nous avons signé la protestation dans L'Action Coloniale nous avons voulu continuer à travailler pour seconder la ligue ; mais l'administration locale s'y est opposée et, indigènes, nous devons nous incliner. Depuis, la censure a été arbitrairement organisée et spécialement contre les principaux signataires de la protestation.

« En ce qui concerne les fonctionnaires malgaches, veuillez trouver ci-joint la copie d'une lettre adressée par notre ami Razanamimo à M. le Gouverneur Général. Les autres n'ont eu leur avancement qu'après avoir signé un engagement, sur le conseil de M. le Gouverneur Général, de ne pas prendre part à une manifestation publique sans en avoir obtenu au préalable l'autorisation du chef ou du Gouverneur Général !!! Et comme leur solde est trop faible, quelques-uns ont signé l'engagement rédempteur.

« Nous remercions tous les membres de la Ligue de tout ce qu'ils ont fait et de tout ce qu'ils feront encore en vue de notre affranchissement.

« Nous attendons le résultat de vos efforts et nous sommes sûrs que vous triompherez, ayant de votre côté le glaive du bon droit et de la justice. La France républicaine ne faillira pas à ses traditions libérales dont bien des peuples étrangers ont bénéficié. « Veuillez agréer, etc... »

« Tananarive, le 20 juin 1922. »

Bulletin d'Abonnement

Je soussigné (1) _____

demeurant à (2) _____

déclare m'abonner au journal « LE PARIA » ; ci-joint la somme de trois francs, montant de l'abonnement pour un an.

A _____ le _____ 1922
(Signature)

(1) Nom et prénoms.
(2) Adresse complète.

N. B. — Remplir ce bulletin et l'envoyer à M. STÉFANY, 16, rue Jacques-Callot, Paris-6°.

MOIS D'AOUT 1922

Relations Maritimes

(Renseignements donnés sous toutes réserves)

Prévisions de Départs				
LIGNES	NAVIRES	POINTS DE DÉPART	DATES DE DÉPART	DESTINATIONS
Extrême-Orient	Meïnam	Le Havre	11 août	Saigon, Extrême-Orient
Egypte et Syrie	Sphinx	Marseille	12	Alexandrie, Caïfa, Beyrouth, Jaffa
Méditerranée-Nord	Lotos	—	30	Alexandrie, Jaffa, Beyrouth, Caïfa
—	André-Chénier	—	9	Naples, Smyrne, Vathy, Beyrouth
Indes, Chine, Japon	Lamarine	—	23	Naples, Smyrne, Rhodes, Beyrouth
Océan Indien	Angers	—	11	Colombo, Singapore, Saigon, Yokohama
—	Azay-le-Rideau	—	25	—
—	Nér	—	3	Madagascar, La Réunion, Maurice
—	Liger	—	17	—
—	Amiral-Pierre	—	31	—
Australie, Nouvelle-Calédonie	Ville-de-Metz	—	Début août	Melbourne, Nouméa
Cuba, Mexique	Espagne	(Saint-Nazaire)	21 août	La Havane, Vera-Cruz
Le Havre-New-York	La Bourdonnais	Le Havre	1	New-York
—	Paris	—	5	—
—	Chicago	—	12	—
—	France	—	15	—
—	La Touraine	—	19	—
—	La Savoie	—	22	—
—	Rochambeau	—	26	—
—	—	—	29	—

Arrivées				
LIGNES	NAVIRES	PROVENANCE	PORTS D'ARRIVÉE	DATES approximatifs d'arrivée
Extrême-Orient	Command-Dorise	Takou	Marseille	Fin août
Indo-Chine, Chine, Japon	Saigon	Saigon	—	4 août
—	Yokohama	Yokohama	—	17
—	Chambord	Shanghai	—	30
Océan Indien	Liger	Madagascar	—	2
—	Marchal-Gallieni	—	—	16
—	Bumba	—	—	30
Australie, Nouvelle-Calédonie	El Kantara	Melbourne	—	1er août
Le Havre, New-York	France	New-York	Le Havre	9 août
—	Paris	—	—	21
—	La Savoie	—	—	23
—	Roussillon	—	—	25
—	La Bourdonnais	—	—	27
—	Lafayette	—	—	30
—	Paris	—	—	—